



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1356 du 13 juillet 2010

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. R.G.P.P. au MEEDDM : 8 nouvelles mesures annoncées le 30 juin...	3-4
4. Elections O.P.A. du 29 juin : une victoire incontestable !	5
5. Déclaration C.G.T. au C.C.A.S. du 29 juin 2010	6-7
6. Déclaration C.G.T. au C.C.H.S. du 22 juin 2010	8
7. Courrier au ministre Borloo sur le statut des CETE	9-10
8. Compte-rendu de la réunion du 7 juillet entre la D.R.I. et les O.S.	11-13
9. Retraites : toutes les organisations syndicales de la F.P. le rejettent	14-15
10. Communiqué de presse unitaire suite au deuxième rendez-vous salarial	16
11. Le salaire des fonctionnaires en congélation seule l'action peut permettre le dégel	17
12. Suppression annoncée de La HALDE	18



AGENDA

Mardi 13 juillet 2010 :

Examen en conseil des ministres du projet de loi sur les retraites, remise des pétitions par la confédération CGT

Mardi 13 juillet 2010 :

CGT/MEEDDM sur l'action sociale en IDF

Jeudi 15 juillet 2010 :

Date limite de dépôt des listes aux CAP des contractuels ONEMA à 16 h

Vendredi 16 juillet 2010 :

Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

Mardi 20 juillet 2010 :

Audience CGT à la DRH pour la réintégration des permanents syndicaux

Mardi 20 juillet 2010 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 21 juillet 2010 :

Réunion UGFF sur les droits syndicaux

Jeudi 22 juillet 2010 :

OS / Cabinet du MEEDDM sur VNF

Mercredi 25 août 2010:

Secrétariat fédéral

Mercredi 25 août 2010 :

Réunion UGFF sur les élections dans les DDI

Mardi 31 août 2010 :

CCHS du MEEDDM

Mardi 31 août 2010 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 1^{er} septembre 2010 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 2 septembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

Mardi 7 septembre 2010 :

Journée de grèves et de manifestations inter professionnelles

Mardi 7 septembre 2010 :

Date limite de dépôt des candidatures pour les élections des CTP des DDI

Mardi 7 septembre 2010 :

Date limite de dépôt des listes pour les élections des dessinateurs, des adjoints administratifs et des IPEF à 16 h 00

Vendredi 10 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

Mardi 14 et Mercredi 15 septembre 2010 :

Commission exécutive fédérale

Jeudi 16 septembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

Jeudi 16 septembre 2010 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Mardi 21 septembre 2010 :

CCAS du MEEDDM

Mardi 21 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

Mercredi 22 septembre 2010 :

Secrétariat fédéral

Mardi 28 septembre 2010 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 29 septembre 2010 :

Journée de mobilisation européenne



INFOS BREVES

FRET SNCF Moins de camions, plus de wagons !

Trois à quatre cent militants d'ONG, d'associations environnementales : Réseau Action Climat, France Nature Environnement, FNAUT, Agir Pour l'Environnement, des syndicats CGT, CFDT, UNSA, des parlementaires, signataires de l'Appel de 365 personnalités « pour le respect des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre », se sont retrouvés Place Edouard Herriot, tout près de l'Assemblée Nationale à Paris pour exiger le rejet du Plan Fret du gouvernement de la direction de la SNCF.

FILIERE DE DEMANTELEMENT DES NAVIRES EN FIN DE VIE Coulée avant d'être Créée ?

Les propositions et actions de la CGT pour une filière de démantèlement des navires en fin de vie dérangent en hauts lieux.

Ce mercredi 30 juin 2010, le collectif confédéral de la CGT en charge de ce dossier entendait visiter des installations de la Marine Nationale implantées au sein de l'Arsenal de Brest.

Ces installations sont disponibles pour y accueillir des activités industrielles potentielles, liées à cette nouvelle filière.

REPRESENTATION DES SALARIES DES TPE La Cgt et cinq organisations claquent la porte !

Cet après midi, la Cgt a quitté la séance de délibération sur l'avenir des « institutions représentatives du personnel » qui se déroulait au MEDEF. Il s'agissait de protester contre l'attitude du MEDEF et de la CGPME dans le dossier de la représentation des salariés des très petites entreprises (voir notre déclaration ci-dessous).

Les autres organisations syndicales ont également choisi de quitter cette réunion.

L'UPA, quant à elle, a vivement critiqué le comportement du reste du patronat dénonçant l'hégémonie des grandes entreprises sur le dialogue social et déclarant que le ciel de la démocratie sociale s'assombrissait.

FORMATION PROFESSIONNELLE Le gouvernement détourne vers l'impôt des fonds mutualisés destinés à former des salariés et des demandeurs d'emploi

Un document remis à l'assemblée nationale par le gouvernement prévoit pour le budget 2011 de ponctionner les « excédents du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels » (FPSPP) pour financer des dépenses jusque là assurées par l'Etat.

Le gouvernement confond sciemment trésorier et excédants.

Le FPSPP ne dispose d'aucun excédent. Au contraire, suite aux ponctions subies à deux reprises les années précédentes il est confronté à une insuffisance de financement importante, près de 400 M€. pour couvrir les engagements qu'il a pris.

Suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

RGPP au MEEDDM : 8 nouvelles mesures annoncées le 30 juin...

Le 4ème rapport bilan/mesures nouvelles RGPP adopté le 30 juin (http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/rgpp_2.pdf), prévoit des mesures générales et d'autres particulières aux ministères et aux « opérateurs ».

Pour le MEEDDM, on relève parmi les mesures nouvelles :

- « Optimiser l'efficacité de l'administration centrale » ; il s'agit d'atteindre l'objectif général de suppression de 10 % d'effectifs des administrations centrales sur 2007-2012
- « Améliorer la performance de la DGAC » ; sont visés la réorganisation du contrôle aérien avec les efforts « de productivité du ciel unique européen », le regroupement des bureaux régionaux d'informations aéronautiques et la réforme de l'ingénierie aéroportuaire
- « la réorganisation des services d'ingénierie routière » ; l'implantation des services serait « rééquilibrée » (comprendre réduite) en adéquation avec le montant des travaux au nom de la taille critique des activités
- « simplifier la réglementation des réseaux publics d'électricité » ; en parlant de responsabiliser davantage les exploitants, il s'agit de réduire l'instruction des dossiers par les services départementaux de l'Etat pour mutualiser les instructions résiduelles en DREAL d'ici 2012

La poursuite de la rationalisation des fonctions support dans tous les services vise « gestion financière et comptable », « gestion administrative et paye des agents », « achat-commande publique », « management-encadrement ». Par exemple, les fonctions comptables du MEEDDM et du MAAP vont être mutualisées au niveau régional au sein de centres de prestations comptables mutualisées (CPCM). Ou encore l'organisation des concours qui serait mutualisée entre ministères.

S'agissant de gestion des personnels, après le bilan général des fusions de corps sur 2005-2010 (de 685 à 380 corps), l'objectif est une réduction de 150 en 5 ans pour atteindre 230 corps. Sur les rémunérations, le mot d'ordre est « au mérite » avec l'extension de la PFR (200.000 agents avant 2012) et la mise en place de l'intéressement dans tous les services ayant fait l'objet de réorganisations (suites du rapport Diefenbacher de mai 2009).

Pour les « opérateurs » dans le périmètre du MEEDDM :

- VNF (Voies Navigables de France) qui a été audité en 2009 devra poursuivre sa « modernisation » ; des économies de rationalisation de l'établissement et d'organisation du réseau « permettront de contribuer » aux investissements nécessaires sur les voies à fort enjeu de trafic ; le calendrier annexé mentionne une décision en 2010 sur le périmètre du réseau et le programme d'investissement, ainsi que la mise en œuvre de la réorganisation en 2011-2013
- l'opportunité de créer un établissement public des espaces naturels protégés sera « examinée ». Sur ce point les suites à donner au rapport à venir CGEDD-IGF, relèvent d'une relative incertitude ; le cabinet du secrétariat d'Etat à l'écologie précisant qu'il ne s'agirait pas de fusionner des établissements publics (Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines Protégées, Parcs nationaux de France) mais d'améliorer les « synergies »

L'ADEME, dont le rapport souligne que la nouvelle organisation depuis début 2010 lui permet d'être « l'opérateur de la transition environnementale », fera l'objet d'un audit d'ici 2011.

Au titre de la mutualisation d'une partie des moyens de l'ONEMA et des 6 Agences de l'eau, est pointée l'entrée en vigueur de la convention de coopération entre ces établissements. Quant à l'expérimentation en cours de rapprochement des services départementaux de l'ONCFS et de l'ONEMA dans 13 départements, 2011 verra un bilan et l'examen des suites à donner.

De manière générale, comme pour les services de l'Etat et sans réflexion sur leurs missions, tous les établissements publics devront appliquer la réduction annuelle d'effectifs de 1,5 % (un départ en retraite sur deux non remplacé), diminuer de 10 % les dépenses de fonctionnement d'ici 2013 et mutualiser leurs achats ou leurs locaux.

La lettre présidentielle au Premier ministre du 28 juin (http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/28_06_lettre_Premier_ministre_RGPP.pdf) révèle bien la méthode. Des mélanges d'annonces et de bilans, beaucoup de mutualisation, dématérialisation, simplification... Mais la réalité c'est à la fois : l'ignorance volontaire des conditions des missions sur le terrain, l'éloignement vis à vis des territoires, le désengagement voulu de toute tâche à dimension technique ou de prestation matérielle que les entreprises ont vocation à assurer « service public ou pas ». Il s'agit d'imposer une spirale infernale avec un cumul : non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, des plafonds d'emplois, des zones de gouvernance régionale d'effectifs, des cibles d'effectifs de fin d'année, et les conséquences de la réforme des retraites. Tout en réduisant ou abandonnant des activités de services publics, avec les audits permanents, la machine infernale procède bien de l'adage « qui veut tuer son chien... ».

Montreuil, le 6 juillet 2010



Montreuil, le 30 juin 2010

Élections aux CCOPA du 29 juin 2010

UNE VICTOIRE INCONTESTABLE !

Pratiquement 2 OPA sur 3 ont accordé leur confiance à la CGT !

La CGT conforte plus que jamais sa position de première organisation syndicale des ouvriers des parcs et ateliers et progresse encore avec plus de 63% des suffrages.

Les OPA se sont fortement mobilisés pour ces élections avec un taux de participation de plus de 90% ce qui donne encore plus de poids à la représentativité de la CGT.

L'engagement des militants CGT et du SNOPA CGT a été reconnu et a permis la progression aussi dans les parcs que dans l'ensemble des services spécialisés.

Nous aurions pu penser que les départs en retraite d'un grand nombre de nos militants auraient pu nous pénaliser mais les jeunes OPA se sont reconnus dans les valeurs d'une CGT qui se bat et continuera à se battre pour l'avenir des missions, des métiers, des emplois de service public.

Force est de constater et sans polémique que la deuxième organisation Force Ouvrière a recueilli plus de deux fois moins de suffrages que la CGT ce qui est bien loin de l'annonce faite dans leur profession de foi où ils se présentaient comme la première organisation du ministère.

Le SNOPA tient à remercier tous les OPA qui ont apporté leurs suffrages à la CGT.

Cette confiance nous conforte dans notre position de fer de lance de l'action syndicale que cela soit auprès du Ministère, du gouvernement et des collectivités

**En votant massivement pour la CGT,
Les OPA ont fait le choix de l'unité et la démonstration
de leur volonté de se tourner vers l'avenir !**

Avec la CGT, continuons la mobilisation !

Déclaration CGT au CCAS du 29 juin 2010

La CGT souhaite commencer ce CCAS en confirmant son soutien et celui de l'ensemble des agents du MEEDDM aux agents actifs et retraités du département du Var durement touchés par les inondations qui viennent de se produire et qui concernent, selon les éléments connus à ce jour, plus d'une trentaine de familles d'agents en activité et sans doute beaucoup plus de familles d'agents retraités non encore recensés.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer au dernier CTP Ministériel du 25 juin, la CGT se félicite de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (administration, services sociaux, MGET, ASCEE et CLAS) pour apporter rapidement leur aide tant matérielle que psychologique, financière et juridique.

Nous demandons que tous les moyens et crédits nécessaires soient délégués au fur et à mesure des besoins remontés par les services et le CLAS, et qu'un bilan soit fait en fin d'année sur les crédits exceptionnels alloués au Var comme aux familles touchées par la précédente tempête Xynthia.

Avec les SRIAS des Pays de la Loire et de PACA, les CLAS concernés démontrent une nouvelle fois leur rôle essentiel comme coordonnateurs des acteurs de l'action sociale du MEEDDM aux côtés des collègues du MAAP.

A l'ordre du jour de ce CCAS figure la mise en place des Commissions Régionales de Concertation de l'Action Sociale (CRCAS), la CGT confirme son vote favorable exprimé au CTPM du 25 juin.

Il s'agit, dès maintenant, de mettre en œuvre cette décision par l'envoi d'une note de la DRH aux DREAL et à l'ensemble des services et des présidents de CLAS, afin d'arrêter la composition de chacune de ces commissions qui doivent pouvoir commencer à travailler dès l'automne (élection des présidents et secrétaires et examen des projets de budgets complémentaires 2010 et projets de budgets initiaux 2011).

Sur la mise en œuvre de l'outil DPAS Web qui doit permettre aux membres des CLAS de programmer et de suivre la gestion des crédits d'action sociale, la CGT relaie l'inquiétude des Présidents de CLAS concernant les délais très contraints de remontée des données compte-tenu des difficultés rencontrées dans les services et notamment la surcharge de travail des agents des cellules RH.

On constate à nouveau, que les Présidents de CLAS ne sont pas tous, loin s'en faut, tenus informés par les responsables des crédits (dans les services et au niveau régional), des délégations et de la consommation des crédits d'action sociale hors Crédits d'Initiative Locale (CIL).

La CGT insiste pour que les Présidents de CLAS soient associés véritablement à cette programmation pour l'ensemble des crédits (CIL et hors CIL) comme prévu dans la note du 17 juin pour le déploiement en ligne de l'application DPAS Web.

Cela nécessite d'être précisé dans la note explicitant la mise en œuvre des CRCAS.

Concernant le suivi et la mise en place des CLAS, la CGT rappelle sa demande d'une constitution rapide des CLAS dans les DREAL tenant compte des dispositions prévalant jusqu'à présent concernant les CLAS inter services, afin que tous les agents, quel que soit leur service, bénéficient de l'action sociale du MEEDDM via un CLAS.

Cela doit se traduire par le rattachement de tous les services antérieurement associés aux CLAS des DRE, aux nouveaux CLAS des DREAL (CIFP, écoles, ...).

Dans les DDI et particulièrement dans les DDT-M, la CGT demande la pérennisation des CLAS existants et des mesures transitoires dans les DDT « têtes de région » pour que les agents continuent à bénéficier de leurs droits.

Dans les nouvelles directions interdépartementales et interrégionales (en ile de France ou en façades maritimes avec les DIRM), la CGT rappelle la nécessité de constituer très vite les nouveaux CLAS en conservant le CLAS de l'actuelle DIR IF.

Comme cela a déjà été rappelé lors des CCAS précédents et dans la déclaration intersyndicale portée par la délégation du CCAS reçue par le directeur-adjoint du cabinet du Ministre le 6 avril 2010, l'avenir du patrimoine social des personnels du MEEDDM est une préoccupation importante de toutes les composantes du CCAS et passe par des actes forts et une implication politique au plus haut niveau du Ministère.

Les annonces faites un peu partout dans les régions par les représentants de France-Domaine concernant la vente du patrimoine de l'Etat (par exemple les phares), interpellent les personnels dans les services notamment sur l'avenir des unités d'accueil gérées par les ASCEE et la CGT réaffirme son attachement à ce qu'elle considère comme un acquis de l'action sociale au service des agents du Ministère en permettant à beaucoup d'entre eux de partir en vacances à moindre frais. Cette exigence de la pérennisation du patrimoine social concerne bien sûr également les centres de vacances du CGCV.

La CGT a déjà souligné son exigence du maintien du niveau des crédits d'action sociale et rappelle les engagements du directeur adjoint du cabinet du ministre de ne procéder à aucun gel ni suppression de crédits pour la fin de l'année 2010.

Cette exigence vaut également pour la programmation 2011 et la CGT demande que l'ensemble de l'enveloppe budgétaire (y compris les mesures nouvelles) soit clairement affiché en projet de loi de finances initiale.

Enfin, l'harmonisation des prestations entre les agents des différents ministères figurant dans la charte de gestion RH dans les DDI, doit se concrétiser rapidement par l'abondement de nouveaux crédits et pas seulement sur la restauration collective.

A cet égard, la CGT rappelle que nous sommes toujours loin des 3% de la masse salariale et des pensions, consacrés à l'action sociale qu'elle revendique depuis de nombreuses années !!!

Nous terminerons cette déclaration en constatant la mobilisation très importante des agents du MEEDDM aux côtés des autres salariés du public et du privé le 24 juin dernier, contre le projet inique du gouvernement de réformer les systèmes de retraite, tendant à faire payer le prix fort aux salariés en égratignant à peine les revenus du capital.

En plus de vouloir reculer l'âge légal de départ à la retraite, le gouvernement s'attaque aux plus fragiles, les précaires, les salariés de + de 50 ans sans emploi, ceux ayant des carrières longues et ceux qui devraient avoir une reconnaissance de la pénibilité de leur travail et enfin et toujours, les femmes, et particulièrement dans la Fonction Publique en glissant insidieusement dans un projet de texte non encore adopté en conseil des ministres, un recul scandaleux remettant en cause le calcul du montant des pensions pour les agents qui ont eu 3 enfants et 15 ans de service.

Cela ajouté à une non-décision concernant le possible gel des salaires au 1^{er} juillet et à l'annonce d'un projet d'augmentation de 3% des cotisations retraites des fonctionnaires, ne peut que nous conforter à continuer à informer et à mobiliser les salariés pendant tout l'été et dès le début du mois de septembre, dans l'unité syndicale la plus large.

Faisant suite aux révélations sur les abus intolérables constatés chez certains membres du gouvernement ou anciens membres du parlement, le Président de la République permet, une fois de plus à la presse, de faire l'amalgame entre le train de vie de certains hauts fonctionnaires ou hommes politiques et les moyens de fonctionnement des services qui sont déjà exsangues pour certains d'entre eux, et incapables de payer en temps utiles les frais de déplacements des personnels ou les entreprises qui ont passé des marchés.

La CGT rappelle son opposition à toute nouvelle réduction des crédits et demande l'arrêt des suppressions d'emplois ainsi que le recrutement d'agents titulaires notamment dans le secteur social comme elle l'a indiqué dans un récent courrier intersyndical toujours sans réponse.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil le 21 Juin 2010

Déclaration Liminaire au CCHS du 22 JUIN 2010.

• La réforme des retraites a été présentée aux français. Les représentants CGT en dénoncent le contenu, notamment la non prise en compte de la pénibilité. Il n'est pas question de se contenter d'une prise en compte de cette pénibilité à la carte, de façon individuelle comme le prône Eric WOERTH. Dans nos ministères, bon nombre d'agents décèdent avant l'âge de 63 ans de cancers du poumon notamment, pour les agents des ex DDE particulièrement. Il est totalement amoral de faire travailler ces personnels exposés jusqu'à 62 ans voir 67 ans. Il est avéré que ces décès sont le résultat d'un empoisonnement du salarié par son employeur dans le cadre de son travail. En guise de remerciement pour service rendu, sans doute, cette non prise en compte de cette pénibilité revient à pousser directement le salarié dans sa tombe en shuntant la case retraite ; du grand art. Il est clair que ce n'est pas dans la cellule familiale des BETTENCOURT que l'on peut appréhender décevement de ce qu'est ou pas la pénibilité. Les représentants CGT exigent la reconnaissance du service actif bonifié pour les agents du ministère.

• Où en est-on sur le travail isolé ? Pouvez-vous nous informer où en est le projet de circulaire sur ce sujet ? Les représentants CGT s'interrogent sur l'utilité d'un tel groupe de travail au regard de la vitesse de l'avancement du dossier.

• Au regard des tableaux des incidents, accidents, tentatives de suicides et suicides, la CGT constate que le document unique obligatoire depuis 10 ans est bien loin d'être mis en place partout ! Comment l'Administration peut laisser perdurer cette situation laxiste et intolérable ? La CGT s'interroge sur la manière dont l'Administration perçoit sa mission de prévention en terme de l'Hygiène et de la Sécurité pour les agents placés sous sa responsabilité...

• La CGT demande que soit établi un bilan sur l'établissement des documents uniques au sein des différents services du MEEDDM.

• Il est constaté de partout une nette augmentation des cas liés aux risques psychosociaux. Quelle est la réponse qu'entend donner l'administration face à cette augmentation ?

La diminution programmée des postes au sein de la fonction publique en général va encore aggraver la situation qui était déjà insupportable pour l'ensemble des agents. Les représentants CGT appellent en conséquence à une forte mobilisation pour le jeudi 24 juin 2010.

Les représentants CGT



UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'EQUIPEMENT

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50
E-mail : ussere@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 12 juillet 2010

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer
Hôtel de Roquelaure
Jean-Louis Borloo – ministre d'Etat
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Statut des Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)

Monsieur le Ministre d'Etat,

Vous avez mandaté la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) pour conforter les CETE en tant que Services Déconcentrés (SD) adossés aux DREAL.

Cette décision fait suite au CTPM du 19 mai, au cours duquel seul le syndicat FO semble avoir pris position éayant ainsi l'avis du Secrétaire Général du ministère. Elle a été prise sans tenir compte des travaux réalisés sur le devenir des CETE.

La DRI a entrepris en 2009, en concertation avec les organisations syndicales, une étude comparative des statuts envisageables au regard du rôle et des missions des CETE, ainsi que des évolutions du contexte. En ce sens, la CGT réaffirme que la fusion LCPC-INRETS ne doit pas être l'occasion de rompre les liens avec les CETE et les laboratoires régionaux. Cette étude stoppée fin 2009 n'a pas abouti et pourrait continuer maintenant que le dialogue avec la DRI a repris. C'est d'ailleurs la revendication que l'ensemble des syndicats a demandé à la DRI de vous transmettre.

De son côté, le CGEDD a rendu un rapport sur le RST en septembre 2009, dans lequel l'évolution du statut des CETE y est évoqué. La CGT partage le constat de ce rapport, même si en terme de conclusions, elle demeure prudente.

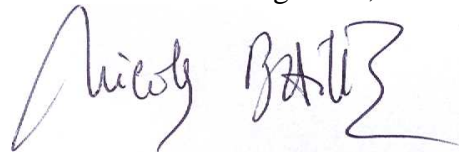
Enfin, récemment le Sénateur Yves Daudigny a présenté le 15 juin 2010 un rapport au nom de la Délégation aux Collectivités territoriales intitulé « *Les collectivités territoriales : moteurs de l'ingénierie publique* ».

Ce rapport évoque les relations entre les Collectivités territoriales et l'ingénierie publique de l'Etat. Il revendique entre autres, de pallier les carences de l'Etat en permettant aux Conseils Généraux d'assurer des prestations d'ingénierie publique notamment pour des petites communes.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons, afin que vous mandatiez la DRI pour la poursuite de l'étude d'évaluation des différents statuts des CETE et de vous permettre d'éclairer votre décision au regard d'éléments factuels et non sur la conviction de certains.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE

Copie :

- M. le Directeur du cabinet du MEEDDM
- M. le Secrétaire Général du MEEDDM
- Mme la Commissaire Générale au Développement Durable
- Mme la Directrice de la Recherche et de l'Innovation



UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50
E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>

Compte rendu de la réunion du 7 juillet 2010 entre les Organisations Syndicales (OS) et la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)

En préambule, la CGT a remis la pétition intersyndicale du CETE Nord-Picardie signée par 200 agents sur un effectif global de 316 agents. Cette pétition portait sur les missions et les moyens du CETE NP. Par ailleurs, le représentant CGT du CETE NP a demandé la prise en charge par la DRI de son déplacement en application des directives du CETE NP.

La DRI a répondu qu'elle était également impactée par les restrictions budgétaires. Qu'elle ne veut pas raconter d'histoire et ne peut pas dire que cela ira mieux en 2011. Pour les CETE un point mensuel est fait sur les dysfonctionnements. La CGT dénonce la mise en place d'outils, CHORUS et maintenant REHUCIT, qui matérialisent le centralisme des DREAL. La CGT ajoute que cet aspect vient peser dans la balance d'un futur statut pour les CETE.

Comités de domaines

Dans le tour de table général, la CGT dénonce le lien entre la qualification aux comités de domaine et la PFR mise en place. Ainsi, sur un même poste, la PFR (Prime de Fonction et de Résultat) qui est mise en oeuvre pour les attachés, un spécialiste aurait un coefficient de 3, alors qu'un expert aurait un coefficient de 3,5. Par ailleurs, la CGT s'oppose au rôle de censeur du supérieur hiérarchique. De plus, elle revendique la confidentialité de l'information des agents avec une dissociation de ce qui relève de recommandations aux services. Enfin, la CGT demande comment sera valorisée, en dehors de la PFR, la reconnaissance d'un agent ? Elle revendique que les chargés de missions et les CAP compétentes soient sensibilisées sur ce dossier.

Une autre organisation syndicale demande un bilan des actuels comités de domaines.

La DRI indique que certains points de ces dossiers sont à traiter au niveau de la DRH.

La CGT suggère que la DRH soit invitée, lors d'une prochaine rencontre sur ce sujet.

Au final, la DRI va proposer une nouvelle version de son projet qui tiendra compte des observations formulées, dans la mesure où la DRI est en phase avec ces observations. Elle transmettra également le bilan fait sur les comités de domaines.

Fusion LCPC-INRETS

La DRI présente le projet de décret de fusion qu'elle remet en séance.

La CGT mentionne qu'elle n'a pas attendu cette remise officielle pour prendre connaissance de ce document présenté par la préfiguratrice aux représentants du personnel des deux établissements.

La CGT pose avec force la question du lien entre le nouvel établissement public et les CETE, mais aussi sur le devenir des ERA. Par ailleurs, quid du Comité Inter LPC ?

Par ailleurs, concernant les différents corps issus des deux établissements : LCPC (personnels MEEDDM) et INRETS (personnels MESR), se pose la question des évolutions statutaires, y compris sur la fusion des corps de Chercheurs pointée dans le rapport de la préfiguratrice. La CGT demande de prendre le temps sur ce sujet et redemande que pour les Chercheurs l'ensemble des éléments soient donnés aux syndicats.

La CGT ajoute que ce dossier de fusion ne peut être dissocié des missions, du rôle et du statut des CETE, ainsi que de l'organisation du RST.

La DRI répond d'une part que ce qui est important, c'est l'article 2 du projet de décret qui fonde les missions et domaine d'intervention du nouvel établissement. Elle précise que ce projet de décret est tout à fait classique, notamment dans l'organisation de l'établissement. D'autre part, elle précise que pour les chercheurs, il n'est pas question à ce stade de prendre de décision et qu'il faudra du temps de réflexion et d'échanges avec les syndicats.

Avenir et statut des CETE

Cette question ayant été abordée, la DRI indique que le cabinet du ministre, sur demande du Secrétaire Général du ministère, l'a mandatée pour la mise en oeuvre du statut de service déconcentré rattaché aux DREAL. La DRI précise que la commande du Secrétaire Général suit la volonté de FO qui lors du CTPM du 19 mai 2010 a laissé entendre que cette solution avait sa préférence, les autres organisations syndicales restant prudentes sur le sujet.

FO a démenti, puisqu'il y aurait eu l'omission du fait que ce positionnement serait par défaut dans l'attente d'une analyse de plusieurs solutions.

La DRI répond que ce n'est pas ce que FO aurait affirmé. Elle renvoie au compte rendu du CTPM du 19 mai 2010.

La CGT a rappelé sa prudence sur l'évolution du statut des CETE qui n'est pas une fin, mais un moyen. Ce statut doit répondre aux exigences de rôle et de missions des CETE tant au sein du RST, du ministère, que des collectivités locales.

La CGT rappelle que lors de la dernière réunion (décembre 2009 !), la DRI avait avancé l'idée d'une grille d'analyse comparative pour évaluer chaque statut au regard du rôle, des missions et de l'organisation des CETE. Par suite, le Rapport du CGEDD du printemps 2010 explorait différentes pistes en explicitant pourquoi certaines n'étaient pas viables. Celle du statut de services déconcentrés (SD) n'était pas privilégiée. Ainsi la CGT ne comprend pas pourquoi c'est le choix de SD qui est retenu de surcroît sans aucune étude et analyse ?

Les autres syndicats se rangeant au positionnement CGT qui revendique que la DRI soit le relais auprès de ses mandants (CGDD ; SG ; Cabinet du ministre) du fait que les syndicats réclament une analyse

comparative des solutions envisageables au regard des exigences, y compris celles de chaque organisation. La CGT dénonce le statut de SD qui serait adossé aux DREAL.

La DRI prend note, elle va effectivement faire remonter le positionnement syndical. En parallèle, elle propose de commencer, de sa propre autorité, une étude comparative.

La CGT considère que cette étude n'a de pertinence que si la DRI est mandatée par le ministre. Dans le cas contraire, ce serait un écran de fumée.

Organisation du RST

La DRI semble restée sur le principe d'une organisation de partenariat entre les différentes composantes du RST. La CGT dénonce cette position et revendique un pilotage du RST tant stratégique qu'organisationnel et technique.

Sur ce sujet, la DRI consent une avancée par un pilotage technique centralisé des CETE. En revanche, les moyens seront pris (par redéploiement) dans les CETE, car la DRI n'en a pas la capacité.

Au final, la DRI soumettra aux organisations syndicales un projet de lettre du ministre sur l'organisation du RST.

Accord Volontaire

Sur demande de FO, la question de l'accord volontaire des entreprises d'études est abordée.

La signature de cet accord recouvre une volonté du secteur privé d'aller au-delà de ce qui est préconisé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. La DRI pense qu'il faut être partie prenante de cet accord, afin d'en mesurer la portée et les impacts. Elle ajoute que ce mode de partenariat n'est pas nouveau, même si FO semble le découvrir. FO dénonce une privatisation rampante de l'ingénierie.

La CGT indique que si les entreprises contractantes n'y avaient pas d'intérêt, elles ne l'auraient pas fait. Elle dénonce une manœuvre commerciale à double but : obtenir l'aval de bonne conduite de l'Etat pour gagner des parts de marché – cannibaliser les services de l'Etat pour capter les donneurs d'ordre (*NDLR : cela signifie que le secteur privé se positionnera sur les champs du Grenelle de l'Environnement. Or, l'interdiction des CETE d'oeuvrer sur le champ concurrentiel, condamnera de fait tout « redéploiement » d'activités et d'agents !*).

C'est à l'image de ce qui s'est passé avec l'ISO et l'auto-contrôle, puisque maintenant le secteur privé récuse le contrôle extérieur de la sphère publique.



COMMUNIQUE

Projet de loi sur les retraites :

TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE LE REJETTENT

Avant de passer au Conseil des Ministres du 13 juillet, le projet de loi sur les retraites devait statutairement recevoir l'avis des trois Conseils Supérieurs de la Fonction publique.

Celui de la Territoriale a eu lieu le 30 juin, celui de l'Hospitalière le 1^{er} juillet et celui de l'Etat le 6 juillet.

A chacune de ces séances, la même déclaration unitaire des huit organisations syndicales représentatives de la Fonction publique a été prononcée. Elle est jointe ci-après à ce communiqué. Conformément à leur engagement et à leur démarche, tous les représentants des personnels ont voté contre le projet de loi.

Les résultats des votes ont été les suivants :

⇒ Conseil Supérieur de la Territoriale :

8 pour
29 contre (des élus territoriaux ont également voté contre).

⇒ Conseil Supérieur de l'Hospitalière :

15 pour
20 contre (les représentants des personnels sont plus nombreux que ceux de l'administration).

⇒ Conseil Supérieur de l'Etat :

20 pour
20 contre

La CGT Fonction publique se félicite de cette unité syndicale sans faille dans les trois versants de la Fonction publique pour laquelle elle a milité activement.

C'est un point d'appui considérable pour l'amplification du rapport de forces indispensable pour imposer d'autres choix en matière de retraite, de salaire et d'emploi.

Montreuil, le 7 juillet 2010

Déclaration commune des organisations syndicales lors des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique

Monsieur le Président du Conseil supérieur,

Vous soumettez aujourd'hui à l'avis des organisations syndicales représentatives le projet de loi portant réforme des retraites.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA et Solidaires tiennent à affirmer leur attachement au régime de retraites par répartition et leur volonté forte de le soutenir et de le consolider.

L'avenir des retraites est bien un enjeu de société mais la réforme que cherche à imposer le gouvernement et les mesures qui sont reprises dans ce projet de loi ne prennent pas en compte cet enjeu et privilégient une approche comptable et une vision à court terme.

Nos organisations développeront dans leurs interventions à venir leur analyse de la réforme mais ensemble, elles déclarent que cette réforme est injuste, inacceptable et qu'elle fait reposer la quasi totalité de l'effort financier sur les salariés.

Le report brutal à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les agents : en particulier ceux qui ont commencé à travailler jeunes, ceux qui ont des carrières chaotiques et incomplètes, notamment les femmes qui ont eu des carrières discontinues et qui devront attendre 67 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein

Alors que la situation financière actuelle de notre système de retraites est pour l'essentiel due à la crise, la contribution supplémentaire sur les hauts salaires, les revenus du capital demeure de l'ordre du symbole. Elle laisse pleine et entière la question des nouvelles ressources.

Les fonctionnaires sont, sous couvert d'équité, particulièrement touchés : augmentation drastique du taux de cotisation qui va se traduire par une baisse du pouvoir d'achat, relèvement de l'âge de départ et allongement de la durée de services pour les fonctionnaires de la catégorie active, remise en cause brutale à compter du 31 décembre 2010 de la mesure de départs anticipés pour motifs familiaux, liée aux 15 ans de service et aux trois enfants, restriction d'accès au minimum garanti.

Le projet du gouvernement ignore l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Il ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier celui des jeunes et des seniors, ni la résorption des inégalités entre les hommes et les femmes, ni à la reconnaissance de la pénibilité ... Il renvoie aux générations futures l'incertitude sur la pérennité des régimes de retraite solidaires par répartition.

Les dispositions contenues dans le projet de loi sont porteuses de recul social.

Nos organisations affirment que des solutions pérennes et solidaires en matière de retraites sont possibles.

Elles refusent cette réforme qui va accentuer les inégalités.

Elles n'amenderont pas le texte présenté aujourd'hui et voteront contre le texte.

Communiqué de presse
Deuxième rendez-vous salarial,
les organisations syndicales quittent la séance

CGC, CGT, CFDT, CFTC,
FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Lors du deuxième rendez-vous salarial dont les conditions ne correspondent pas à celles d'une réelle négociation ni sur le fond ni sur la forme, les organisations ont exprimé leur colère et celle des agents publics dans un contexte : de perte de pouvoir d'achat, d'aggravation des conditions de travail, de suppressions massives d'emplois et de « réforme » des retraites. Elles ont refusé que les salariés du public comme du privé paient le prix fort d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Elles ont réaffirmé ensemble que la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire en matière salariale dans la fonction publique.

Elles ont rappelé également que des mesures, permettant de combler les pertes des années antérieures et de garantir au minimum le pouvoir d'achat pour les années à venir, sont indispensables.

Les organisations ont à nouveau exigé que s'ouvrent de véritables négociations prioritairement sur la valeur du point d'indice.

Le Ministre n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux demandes des organisations sur cette question.

Il n'a pas pu revenir sur l'engagement pris en 2008, il s'est contenté de confirmer l'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet 2010.

Le gouvernement évite l'annonce d'un gel des salaires des agents de la Fonction publique pour les années 2012/2013. Il annonce par contre le gel de leur salaire pour l'année 2011. Les années 2012 et 2013, étant renvoyées à d'hypothétiques rencontres d'ores et déjà placées sous de sombres hospices.

Considérant qu'il ne s'agissait pas de négociations salariales ; les organisations syndicales ont à nouveau quitté la séance.

Nos organisations, **CGC, CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA** estiment que pas plus que celle des retraites et de l'emploi, la page des salaires n'est tournée ce soir.

Tout au contraire elles prennent leur responsabilité et appellent, ensemble, les agents à se mobiliser.

Paris le 30 juin 2010

LE SALAIRE DES FONCTIONNAIRES EN CONGELATION SEULE L'ACTION PEUT PERMETTRE LE DEGEL.

Le 25 juin, les organisations syndicales de la fonction publique, CFDT, CFTC, CGT, CGC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, FO, avaient exigé des réponses immédiates sur l'augmentation de la valeur du point et des mesures de rattrapage du contentieux existant de puis 2000 (9%). Devant l'absence de réponse du ministre, toutes avaient quitté la séance.

Hier 30 juin, le gouvernement dans le cadre des accords de Bercy, a tenu une nouvelle séance de « rendez vous salarial ».

Lors de celle-ci, **l'ensemble** des organisations a réitéré avec force les mêmes demandes. Elles n'ont obtenu aucune réponse à leurs questions.

Après avoir entretenu le suspens, le ministre s'est contenté de tenir l'engagement de 2008 : 0,5% au premier juillet.

Engagement qui, pour rappel, avait été pris unilatéralement par le gouvernement en juin 2008, face au refus de l'ensemble des organisations syndicales de cautionner une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Pour la CGT, cette mesure, notoirement insuffisante a été maintenue grâce aux multiples mobilisations, particulièrement celle massive du 24 juin. Dans le même temps il a annoncé le gel des salaires pour 2011, en laissant augurer la même position pour 2012 et 2013, ce qui est inacceptable.

Devant le blocage persistant du ministre, qui a cherché à remettre sur la table des mesures déjà en cours, la totalité des organisations a à nouveau levé la séance exigeant l'ouverture de réelles négociations.

Les arguments de crise et de nécessaire « politique d'austérité », ne sont pas entendables. Pour la CGT, ce ne sont ni aux salariés ni aux agents de la Fonction publique de payer les effets d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

La CGT, appelle à poursuivre avec force des mobilisations sur les territoires. Elle compte utiliser tout l'été pour être aux côtés des agents, amplifier les mobilisations existantes et être plus nombreux dans les journées d'actions nationales de la rentrée.

Montreuil, le 1^{er} juillet 2010

Suppression annoncée de la HALDE

Un recul inacceptable des garanties pour les victimes de discriminations

La Commission des lois du Sénat a adopté le mercredi 19 mai 2010, une série d'amendements modifiant le texte élaboré par le Gouvernement sur les projets de loi relatifs au Défenseur des droits. L'adoption de ce texte en l'état les 3 et 4 juin prochains conduirait inexorablement à la disparition de la HALDE comme Autorité administrative indépendante et, surtout, à une régression de la protection des victimes de discriminations.

Depuis 2005, la France a su se doter d'un organisme spécialisé, collégial et indépendant dans la lutte contre les discriminations, la HALDE, qui a largement démontré son utilité et a acquis une notoriété dans la population – mais aussi au niveau international – grâce à son expertise incontestée, à ses actions auprès des tribunaux comme auprès des entreprises ou des administrations et à ses prises de position toujours juridiquement fondées et souvent courageuses.

Le projet de création d'un Défenseur des droits aux compétences élargies, englobant la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, fait craindre la disparition de son indépendance pourtant essentielle et la diminution de son autorité, gage de son efficacité.

Surtout, cette absorption entraînerait une perte de repère pour les victimes qui savent pouvoir obtenir aujourd'hui auprès de la HALDE, organisme connu et respecté, l'accompagnement dont elles ont besoin dans la lutte inégale qui les oppose à ceux qui les discriminent dans l'accès à un logement, à un emploi, à la santé ou dans leur vie professionnelle.

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, pour lesquelles il reste beaucoup à faire, doivent relever d'une autorité spécialisée et bien identifiée. En diluer les attributions spécifiques dans un ensemble aux contours encore imprécis et aux pouvoirs réduits reviendrait à en diminuer considérablement le dynamisme et l'efficacité, reconnus et appréciés par le monde associatif et syndical et nuirait à la cohérence et à la force que nécessite la lutte contre les discriminations dans notre pays.

Nous voulons croire que telle n'est pas la volonté des pouvoirs publics ni du Parlement auxquels nous adressons ce message d'alerte et de vigilance, assurés qu'il sera entendu afin d'éviter toute régression de la protection des libertés et tout recul démocratique.

Comme l'a rappelé la CNCDH, le Défenseur des droits devrait au contraire s'inscrire dans l'architecture institutionnelle comme un garant de l'indépendance des diverses autorités indépendantes œuvrant dans le champ des droits de l'homme et d'une meilleure interaction et complémentarité entre elles en assurant un dialogue permanent et des rencontres régulières. Il devrait être, en tant que *primus inter pares*, le moteur de la synergie créée par cet ensemble d'autorités spécialisées œuvrant chacune dans son domaine de compétence avec sa logique propre à la défense des droits.

Montreuil, le 8 juin 2010

(appel adopté par les membres du Comité consultatif de la HALDE)